

Sujet : [INTERNET] HERIC - projet de méthanisation

De :

Date : 10/04/2024 12:14

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour

Habitant une commune voisine, et à la vue des nombreuses contraintes évoquées, nous sommes **contre** le projet prévu à HERIC.

Les risques pour les habitants et les communes avoisinantes sont nombreux sur le plan sanitaire.

Il paraît évident de ne pas donner suite à un tel projet.

Cordialement,



Le Groupe Lamotte applique le droit à la déconnexion. Nous prendrons connaissance de votre message en période de réception.

Sujet : [INTERNET] Projet ERIC

De :

Date : 10/04/2024 12:15

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour,

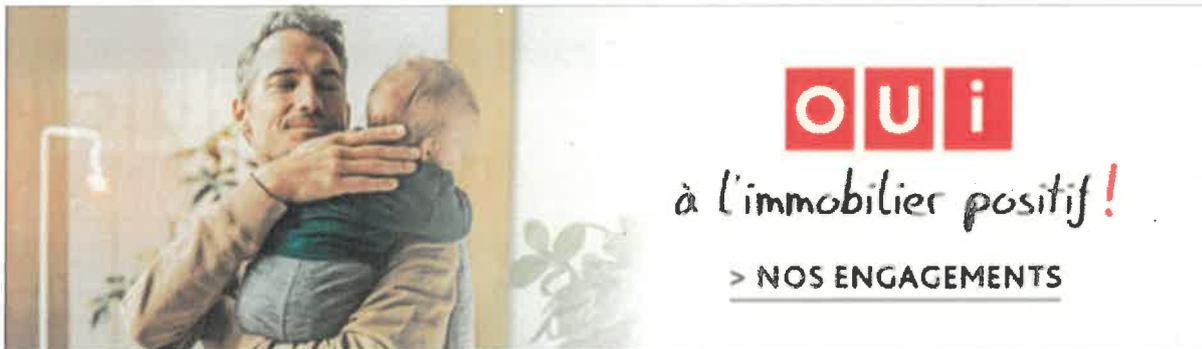
Etant proche de la commune d'Heric et avec une conscience écologique, je vous communique mon **objection** à ce projet. Il est proche d'habitation qui ne doivent pas à avoir à subir de t-elle désordre sur le point des nuisances sonores, olfactives. Pour le bien être des habitants il serait bon de revoir ce projet.

Cordialement,



UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE 

Le Groupe Lamotte applique le droit à la déconnexion. Nous prendrons connaissance de votre message en période de réception.



Sujet : [INTERNET] projet d'usine de méthanisation (GAZ) - HERIC

De :

Date : 10/04/2024 12:37

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mes sérieuses préoccupations concernant le projet de construction d'une usine de méthanisation de gaz à HERIC.

Bien que je comprenne les avantages potentiels de cette initiative en termes de production d'énergie propre et de gestion des déchets, je crains que les conséquences néfastes sur notre environnement et notre qualité de vie ne soient pas pleinement prises en compte.

Premièrement, je suis inquiet des répercussions possibles sur la santé publique. Les usines de méthanisation peuvent émettre des gaz et des particules potentiellement nocifs pour la santé des habitants environnants. Sans des mesures adéquates de contrôle des émissions, il existe un risque de pollution de l'air et de contamination de l'eau, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur la santé des résidents locaux. Il se trouve que j'ai moi-même connais moi-même des personnes habitant à HÉRIC.

Deuxièmement, je crains également pour l'impact sur notre environnement naturel. La construction et le fonctionnement d'une telle usine pourraient entraîner la dégradation des habitats naturels environnants, menaçant la biodiversité locale et compromettant l'équilibre écologique de la région.

En outre, je suis préoccupé par les implications pour notre qualité de vie. L'usine de méthanisation pourrait entraîner une augmentation du trafic de camions et d'autres véhicules lourds. En sachant que la route en direction de Rennes est aujourd'hui déjà très compliquée à traverser normalement.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de la transparence et de la participation communautaire dans ce processus décisionnel. Il est essentiel que les résidents soient pleinement informés des détails du projet et aient la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et leurs opinions de manière significative.

Je vous exhorte donc, ainsi que les autorités compétentes, à prendre en considération ces préoccupations légitimes avant de poursuivre ce projet. Il est impératif que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la protection de la santé publique, de l'environnement et de la qualité de vie de notre communauté.

Je vous remercie de votre attention, Cordialement,

Sujet : [INTERNET] TR: SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

De : <

Date : 10/04/2024 12:52

Pour : <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Objet : SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

Bonjour,

Je trouve primordial d'encourager ce type de projet.

Nous en avons besoin pour espérer atteindre les objectifs

- De décarbonation
- De baisse des GES

Nous devons soutenir notre agriculture, on ne peut pas se satisfaire d'importer des produits ne respectant pas le même cahier des charges que celui qu'on impose à nos producteurs.

La méthanisation au-delà du fait qu'elle contribue à atteindre les objectifs de baisse des GES permet également de mieux gérer l'azote sur l'exploitation.

De plus le digesta épandu sur les terres n'ayant pas d'odeur, il ne génère pas de nuisances olfactives pour les riverains et compte tenu des précautions prises il n'y a aucunes raisons de penser que l'impact de l'exploitation sur son environnement soit modifié.

Merci d'appuyer ce projet.

Bien à vous

Sujet : [INTERNET] Projet usine méthane

De :

Date : 10/04/2024 14:28

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écrit afin de manifester mon désaccord avec le projet de méthanisation sur la commune d'Héric au lieudit la Cormerais.

Je ne suis pas contre la méthanisation en elle-même mais plutôt en total désaccord avec la dégradation de l'environnement périphérique que cela entraîne :

- Nuisances sonores, olfactives
- Vibrations
- Emissions lumineuses
- Rejets dans l'air
- Production de déchets dangereux
- Risques sanitaires, des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie, pollution

Enfin le projet étant située à proximité immédiate de zones humides, d'étangs, du canal de Nantes à Brest, des Marais de l'Erdre et bien d'autres zones qui regorge de ressources naturelles où la faune et la flore sont épanouies. Comment peut-on fermer les yeux là-dessus ?

Ce projet n'est pas en accord avec les problématiques écologiques que nous rencontrons.

Bien cordialement,

Sujet : [INTERNET] Avis - Projet de méthaniseur - Projet SAS Energies 2 - Héric

De :

Date : 10/04/2024 14:30

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Copie à : Bernard L'Hostis <bernard@lhostis.bzh>, Dominique L'Hostis <dominique@lhostis.bzh>

Bonjour,

Nous ne sommes pas, par principe, des opposants systématiques aux projets de méthanisation qui apparaissent actuellement fortement soutenus par les pouvoirs publics et certains organismes de recherche (ADEME, INRAE...)

Il est difficile pour des non spécialistes, de dépasser le formalisme de ce gros dossier à l'évidence rédigé dans le respect des normes et par des experts ...) et d'être en capacité de juger objectivement les points positifs et négatifs.

Cependant, nous savons que la qualité des eaux en Loire Atlantique, et à Héric en particulier est déjà plus que moyenne. Le captage du Plessis-Pas-Brunet avait même été qualifié de "particulièrement vulnérable aux pesticides" par les services de la préfecture en juillet 2021 (cf. article Ouest France du 26/07/2021)

Par ailleurs, en janvier 2023 (cf. article Ouest-France du 22/01/2023), la consommation de cette eau était déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons en raison de taux de nitrates très élevés.

Dans ces conditions, pourquoi accepter un tel dossier en ce lieu ?

Grosso modo, au survol du dossier principal, ce qui nous est apparu vraiment critique, ce sont les risques de pollution des sols et des eaux liés à l'épandage des digestats compte tenu de la proximité des nappes phréatiques avec le méthaniseur. Comme le montre la page "plan d'épandage -4" (dossier ANNEXES), certains ilots d'épandage sont intégrés au périmètre de protection de la nappe de Plessis - Pas - Brunet, et à quelques pas de la zone de contribution principale ZCP de cette même nappe. (cf. "plan d'épandage-6" du dossier ANNEXES).

Un autre point : la gestion / prévention des risques (explosif, chimique et microbiologique) ne repose que sur des mesures et des analyses confiées aux seuls exploitants, qualifiés de personnes "bien formées", mais on peut en douter (cf. paragraphe 8.1.2 p. 29 du dossier principal) de même qu'on peut douter du temps qu'ils pourront consacrer à cette surveillance parallèlement à la conduite de leur exploitation actuelle de plusieurs centaines de vaches.

Le document de la CAMIL pointe très bien tous ces éléments et d'autres points comme la proximité de certaines habitations (201 m alors que la limite acceptable pour le risque d'explosion est à 200 m !!!).

Sujet : [INTERNET] Implantation d'une unité de méthanisation - HERIC

De :

Date : 10/04/2024 14:53

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite par l'intermédiaire de ce mail participer à la consultation publique concernant le projet de la société SAS ENERGIES 2 pour une unité de méthanisation à HERIC.

En effet, ce projet est une aberration à la fois pour l'environnement ainsi que pour sa proximité avec les habitations. Il est situé à proximité immédiate de 4 sites protégés et présente de nombreuses nuisances pour les habitants à proximité.

Ce projet pourrait avoir lieu si celui-ci est placé à un autre, là où il ne serait nuisible pour personne.

Héric est une belle commune et ce projet pourrait ternir l'image d'une commune encore préservée par l'avancée de la ville.

En espérant que mon avis soit écouté.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Bien cordialement.

Sujet : [INTERNET] Construction d'un projet de méthanisation sur la commune d'Héric au lieu-dit la Cormerais

De :

Date : 10/04/2024 15:09

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous écris concernant le projet d'installation d'un méthaniseur, sur la commune d'Héric au lieu-dit la Cormerais. Ce projet met en péril l'environnement et la santé des riverains tout proches.

Il paraît étonnant qu'un tel équipement soit situé aussi près d'habitations, à environ 200m. Cette proximité entraîne :

- des nuisances sonores 24h/24h
- des nuisances olfactives
- des nuisances lumineuses
- un trafic doublé voir triplé sur les routes non adaptées

Pensons à la sécurité et à la santé des riverains avant tout !

Salutations.

[INTERNET] Projet de metanisation à Heric

Sujet : [INTERNET] Projet de metanisation à Heric

De : ,

Date : 10/04/2024 15:29

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour Je ne désire pas cette usine de metanisation si proche de chez moi (_5km)

cordialement

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

De :

Date : 10/04/2024 15:52

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la publication hier à l'enregistrement de la SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE pour l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune d'Héric au lieu-dit La Cormerais à laquelle je m'oppose pour les raisons citées ci-dessous :

Nuisances sur le voisinage direct et indirect , habitations à 200m

Nuisances sonores 24h/24h

Nuisances olfactives, selon les vents les mauvaises odeurs peuvent se sentir autour de 5km, proche du bourg d'Héric et celui de Nort sur Erdre

Nuisances lumineuses et vibratoire

Trafic doublé voir triplé sur les routes non adaptées

comme décrit dans le projet ci dessous une liste non exhaustive des problèmes engendrés par la construction de cette unité

Rejet dans l'air, pollution

Production de déchet dangereux

risque d'incendie, d'explosion

pollution

J'espère que nos demandes d'abandon de cette construction seront bien prises en compte au vue de tous les risques encourus et nuisance pour la population environnante

Cordialement

Sujet : [INTERNET] NON AU PROJET DE METHANISATION à Héric : trouver un autre site

De :

Date : 10/04/2024 16:12

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Nous avons très récemment appris la construction d'un projet de méthanisation sur la commune d'Héric au lieudit la Cormerais, PRÈS DU CANAL DE NANTES À BREST.

Plusieurs personnes de mon entourage sont directement impactés par ce projet, se trouvant à **moins de 200m de leurs habitations**.

Voici le lien du projet :

[Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique](#)

Le projet d'installation d'un **méthaniseur**, sur la commune, met en péril notre environnement et se trouve à moins de 200m des habitations.

Vous trouverez en pièce jointe un avis d'une héricoise qui a étudié le dossier de consultation, et qui s'appuie sur les pièces de celui-ci pour expliquer qu'un tel projet ne peut pas se faire ICI.

Même si on est pour la méthanisation, la localisation de ce projet est une aberration pour notre environnement, notre santé et notre tourisme.

Effectivement le projet se situera à proximité immédiate de 4 sites protégés :

- Le Canal de NANTES À BREST à 1,2km à côté de l'Ecluse du Pas d'Héric
- La Vallée et Marais de l'Erdre à 1,7km
- L'Aire d'Alimentation du captage ACC du Plessis Pas Brunet à 550 mètres : cette eau alimente de nombreuses communes, elle est destinée à la consommation humaine ! C'est tout simplement celle qui sort des robinets !
- La zone Natura 2000 les "Marais de l'Erdre"

Et que dire des zones humides qui entourent le site , ou de l'étang de Bout de Bois à 3,3km qui est menacé directement par les odeurs !

Selon les vents, on peut sentir les odeurs jusqu'à 5 km aux alentours.

Le projet, dans sa demande d'enregistrement, déclare lui-même qu'il amènera **des nuisances sonores, olfactives, des vibrations, des émissions lumineuses, des rejets dans l'air, la production de déchets dangereux, des risques sanitaires, des risques**

d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie, pollutions !

Merci de porter une attention particulière à ce dossier afin de trouver un autre site, plus adapté pour ce projet.

Bien cordialement,



L A M O T T E

Le Groupe Lamotte applique le droit à la déconnexion. Nous prendrons connaissance de votre message en période de réception.



O U I
à l'immobilier positif !
> NOS ENGAGEMENTS

Sujet : [INTERNET] NON à l'usine

De :

Date : 10/04/2024 16:29

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer ce mail pour vous donner mon NON à cette usine de gaz qui devrait être construite à Héric. Moi même habitante de cette commune.

NON à la pollution des sols, puits et terres.

NON aux odeurs nauséabondes que pourra provoquer cette usine.

NON aux nuances sonores

NON aux visuels car cette usine est énorme et va prendre beaucoup de places. Pas très agréables pour les voisins.

Merci de prendre en compte mon message pour le bien être des enfants, habitants de cette communes.

Merci

Cordialement